



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

## Avec la PASS de ville, les patients chroniques sans droits sociaux peuvent mieux être pris en charge



**Fin mars, Médecins du Monde a initié ce nouveau dispositif, avec des professionnels de santé libéraux de Cayenne et Rémire-Montjoly. Il permet à certaines catégories de patients d'être pris en charge par le secteur libéral, avant même l'ouverture de leurs droits à la sécurité sociale.**



Pour ce jeune patient souffrant d'un ulcère à la jambe, le problème est survenu au cours du week-end de Pâques. N'ayant pas encore de droits ouverts à la sécurité sociale, il venait tous les deux jours renouveler son pansement à la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) de l'hôpital de Cayenne (CHC). Pendant les quatre jours de fêtes pascales, le service est fermé. Son pansement n'a pas été renouvelé. Quand il est revenu le mardi, son état s'était aggravé. Ce genre de difficultés – la PASS hospitalière n'organise pas de visite à domicile et n'est pas destinée à accueillir des patients, chroniques ou non, ayant besoin de soins réguliers – bénéficie désormais d'une solution, à Cayenne et Rémire-Montjoly : en lançant une PASS de ville, Médecins du monde fait rentrer ces patients dans le système de santé de ville avec médecin traitant, récupération des médicaments en pharmacie d'officine... et visite à domicile d'un infirmier libéral si besoin.

Une PASS, service destiné aux patients sans droits sociaux, fonctionne autour de deux axes : un axe social où des assistantes sociales et des médiateurs en santé aident le patient à ouvrir ses droits à la sécurité sociale et un axe médical avec des consultations, celles à la PASS de l'hôpital permettant ensuite au patient d'être reçu dans l'un des services si besoin. La permanence de la PASS de ville de Médecins du Monde, créée en mars, s'articule de la même manière : un volet

social et un accès, cette fois-ci, vers le système de santé libéral. Pour lancer cette initiative, 12 professionnels ou structures de santé soutiennent l'association : 5 médecins généralistes, 3 infirmiers libéraux, 2 pharmaciens, 1 laboratoire de biologie médicale et 1 centre d'imagerie médicale.

« Lors des opérations de notre équipe mobile de santé ([lire la Lettre pro du 9 novembre](#)), nous rencontrons des personnes qui ont besoin de soins réguliers. » Un rapport de MDM sur les équipes mobiles notait : « Les pathologies rencontrées sont variées (digestif ; dermato ; rhumato ; gynéco-obstétrique...) 37,5% des consultations ont porté un diagnostic de pathologie chronique ; 60% des consultations étaient non urgentes ; 52% des problèmes de santé auraient dû être traités plus tôt. » Il souligne aussi « le lien entre la précarité, notamment liée à l'exil, et l'apparition de pathologies chroniques lourdes au cours de la vie, telles que l'insuffisance rénale terminale – la moitié des personnes dialysées en Guyane sont d'origine étrangère – ou encore des accidents vasculaires cérébraux d'une plus grande sévérité. Cela est en partie dû à un retard des soins, parfois en raison d'un moindre recours à la prévention secondaire. »

« Le but est d'insérer ces patients dans le parcours de droits communs : leur montrer comment fonctionne le système de santé, leur permettre d'être suivis et de ne pas renoncer aux soins, explique Marielle Le Rumeur, chargée du projet chez Médecins du Monde. Des médecins proposent déjà des consultations gratuites mais ne peuvent pas mettre en place les traitements », faute pour les patients d'avoir la sécurité sociale. « Il y a énormément de besoins, constate-t-elle. Le but sera de désengorger un peu la PASS hospitalière et en parallèle, de ne pas perturber l'activité des professionnels de santé libéraux. Quatre premiers patients ont été intégrés depuis fin mars. L'objectif, en rythme de croisière, sera de cinq par semaine.

**Contact** : Marielle Le Rumeur 06.94.20.96.17 ou [marielle.lerumeur@medecinsdumonde.net](mailto:marielle.lerumeur@medecinsdumonde.net)

## Comment ça marche



- Les patients intégrés dans la PASS de ville sont en général identifiés, au préalable, par les équipes mobiles sanitaires de Médecins du monde ou par la PASS de l'hôpital. Ils doivent répondre à plusieurs critères :
- Être atteints d'une maladie chronique qui peut être suivie en ville ;
  - Ne pas bénéficier de sécurité sociale mais pour qui un dossier peut être créé rapidement (présents en Guyane depuis plus de trois mois avec des documents l'attestant) ;
  - Habiter à Cayenne ou Rémire-Montjoly.

Lors d'un premier rendez-vous dans ses locaux, Marielle Le Rumeur, chargée du projet chez Médecins du monde, et l'une des trois médiatrices en santé aident le patient à constituer son dossier pour la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) : aide médicale d'Etat (AME) ou protection universelle maladie (Puma). Au cours de cet entretien qui peut durer une heure et demie à deux heures, le personnel de MDM

- Explique le fonctionnement du système de santé et le dispositif,
- Aide le patient à choisir les professionnels de santé chez qui il se rendra,
- Lui transmet un annuaire avec la liste des professionnels impliqués (et des plans pour se repérer),
- Lui donne une carte PASS de ville,
- Évalue son niveau de littératie en santé ; celle-ci sera de nouveau évaluée à la sortie du dispositif pour vérifier qu'elle s'est améliorée.

Lors de son rendez-vous chez le professionnel de santé, le patient présente sa carte PASS de ville et, en général, un courrier médical de Médecins du monde. Le médecin rédige une ordonnance avec le tampon PASS de ville. Le patient pourra alors se présenter avec en pharmacie, en laboratoire, au cabinet d'imagerie médicale sans avancer les frais. Médecins du monde le rappelle une dizaine de jours après, pour vérifier que tout s'est passé normalement.

La CGSS, associée au dispositif, ouvre les droits dans un délai d'un mois, deux maximum, si tous les documents sont prêts. Les professionnels de santé sont alertés de cette ouverture des droits et peuvent alors envoyer leurs factures pour remboursement. En cas d'impossibilité de remboursement, l'ARS a doté MDM d'une enveloppe pour régler les professionnels de santé.

Dès lors, le patient entre dans le système de soins classique. Ses droits étant ouverts pour un an, Médecins du monde le recontactera deux mois avant l'échéance pour l'aider à les renouveler. « Les ruptures de droits interviennent souvent au moment du renouvellement, parce que les gens ne trouvent pas les papiers ou ne savent pas les remplir, souligne Marielle Le Rumeur. Notre but est de les accompagner vers l'autonomie. »

**Dr Claire Bocéno, médecin à la PASS du CHC : « Nous pourrions prendre**

## d'autres patients à la place »



Claire Boceno,  
médecin de la  
PASS du CHC

Les patients chroniques ayant besoin de la visite à domicile d'une infirmière constituent un « angle mort » de la PASS hospitalière, reconnaît le Dr Claire Boceno, médecin au CHC. « Nous n'avons pas la possibilité de mettre en place des soins à domicile avec des infirmières et nous ne pouvons pas le faire. »

Pourtant, les pathologies chroniques représentent une part importante des motifs de consultations à la PASS du CHC :

- 30 % pour l'hypertension artérielle ;
- 9 % pour le diabète.

A l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni, leur proportion est encore plus élevée, selon une thèse de médecine soutenue ces jours-ci : 42 % pour l'hypertension artérielle et 20 % pour le diabète.

La PASS du CHC est aussi submergée de patients. Actuellement, il faut deux mois pour obtenir un rendez-vous dans ses locaux du CHC ; un mois et demi pour un rendez-vous dans ses antennes de Balata (Matoury) et Soula (Macouria). Les assistantes sociales reçoivent vingt à trente patients par jour pour l'ouverture des droits sociaux ; les médecins, une vingtaine.

Dans le même temps, les médicaments, obligatoirement obtenus à la pharmacie à usage intérieur (PUI) de l'hôpital, ne peuvent être délivrés que pour un mois, puisque les droits sont généralement ouverts dans ce délai.

« La PASS de l'hôpital est intéressante au début, car ce sont des primo-arrivants qui ne connaissent pas le système de santé. Le passage à la ville est brutal : il faut prendre ses rendez-vous, anticiper que ses droits seront fermés au bout d'un an, remplir ses papiers tout seul... Ceux qui ne sont pas prêts, on les garde parfois plus longtemps. Parfois, certains reviennent un an après. On constate qu'ils n'ont pas vu de médecin entre-temps, malgré le courrier qu'on a rédigé. Sortir de la PASS de ville sera peut-être plus simple, car les patients seront déjà dans le milieu libéral. Cette PASS de ville nous permettra de prendre d'autres patients à la place. Et nous permettra d'être un peu plus intégrés au secteur de ville, qui nous connaîtra un peu mieux. »

## Saritha Bafau, responsable de la pharmacie de Baduel : « Une bonne idée »



« Quand j'ai repris la pharmacie de Baduel, il y a un an et demi, elle travaillait déjà avec Médecins du monde. La plupart habitent à proximité : Source de Baduel ou piste Tarzan, où l'association intervient régulièrement. Les patients qu'elle nous envoyait nous présentaient les ordonnances. On leur donnait les médicaments et, une fois par mois, nous envoyions la facture à Médecins du monde. Quand j'ai repris la pharmacie de Baduel, on m'a demandé si je souhaitais continuer. J'ai accepté puisqu'avant, je travaillais à la pharmacie Voltaire qui le faisait également. Je connaissais déjà le fonctionnement de l'association. Pour nous, le système de PASS de ville ne change rien. Le patient se présente avec sa carte PASS de ville de Médecins du monde et le tampon PASS de ville de son médecin. On lui donne les médicaments. Quand ses droits sont ouverts, nous sommes informés et nous envoyons la facture à la CGSS. Le projet est bien ficelé. Le partenariat avec les médecins, les infirmiers... est une très bonne idée. Le but est que ces patients n'interrompent pas leur traitement. »

### Les professionnels participants

- Médecins généralistes : Dr Youssef Alamé (Cayenne), Jérémie Bouche, Carl Ganase, Stéphanie Gouffier et Florian Guevara (Rémire-Montjoly) ;
- Pharmacies : pharmacie de Baduel (Cayenne) et pharmacie de Montjoly (Rémire-Montjoly) ;
- Laboratoires d'analyses médicales : Biosoleil (Cayenne) ;
- Imagerie médicale : Imagerie médicale amazonienne (Cayenne) ;
- Infirmières libérales : Nolwenn Littaye, Florence Louisan et Marie-Claude Mortin (Cayenne, Rémire-Montjoly)
- PASS du Centre Hospitalier de Cayenne
- Médiatrices de Médecins du monde : Herminia Gonzales Arevalo, Maria Sacramento et Ruth Yadline Sanon



- ◆ **345** vaccinations en 7 jours, du 18 au 24 avril 2022
- ◆ **41,2 %** des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour prendre rendez-vous en pharmacie, chez un médecin de ville ou auprès d'un infirmier libéral : [sante.fr](http://sante.fr)



- ◆ **80 613** cas cumulés (+ **374** en 1 semaine) le 25 avril 2022
- ◆ **13** patients (-**9**) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **2** patients (=) en réanimation
- ◆ **395** décès (+**1**) en milieu hospitalier

### A nos frontières :



- ◆ **160 380** cas cumulés (+**10** en 1 semaine) et **2 130** décès (+**2**) dans l'Amapá au 25 avril 2022
- ◆ **7 272** cas positifs (=), **53** décès (=) à Oiapoque



- ◆ **79 302** cas cumulés (+ **26** en 1 semaine) au 25 avril 2022
- ◆ **16** (+**10**) patients hospitalisés
- ◆ **0** (=) patients en soins intensifs
- ◆ **1 327** (+**2**) décès

## EN BREF

### ◆ Une matinée pour découvrir le métier d'ambulancier



Pôle emploi et l'ARS proposent, demain, une matinée pour découvrir les métiers d'ambulancier et d'auxiliaire ambulancier. Elle se déroule de 8h30 à 12h30, à l'agence Pôle emploi de Cayenne, sur la ZAC de Troubiran (4, rue de l'université Jiao Tong).

Au programme :

- Présentation des métiers et des possibilités de formation ;
- Identification des aides et mesures d'accompagnement ;
- Témoignage d'un professionnel ;
- Visite d'un véhicule d'intervention.

**Renseignements au 39 49.**

### ◆ Une thèse sur la maladie de Chagas



#### Étude descriptive rétrospective des cas de maladie de Chagas en Guyane entre 2008 et 2018

Soutenue par Sophie Arnaud, le 5 mai. Directeurs de thèse : Drs Mélanie Gaillet et Philippe Abboud.

**Introduction :** La maladie de Chagas, zoonose endémique en Amérique Latine, demeure une pathologie tropicale négligée. En Guyane, le dernier état des lieux date de 2009 et ces données demandent à être actualisées. L'objectif principal de ce travail était de décrire les patients pour qui un diagnostic de maladie de Chagas avait été retenu en Guyane entre 2008 et 2018.

**Matériel et méthodes :** Il s'agissait d'une étude épidémiologique, descriptive, rétrospective et multicentrique. Tous les patients ayant eu au moins un test biologique Chagas positif entre 2008 et 2018 pris en charge en Guyane ont été inclus. Leurs caractéristiques socio-démographiques, cliniques, paracliniques et leurs prises en charge ont été décrites et comparées selon que le diagnostic de maladie de Chagas avait été retenu ou non par les cliniciens.

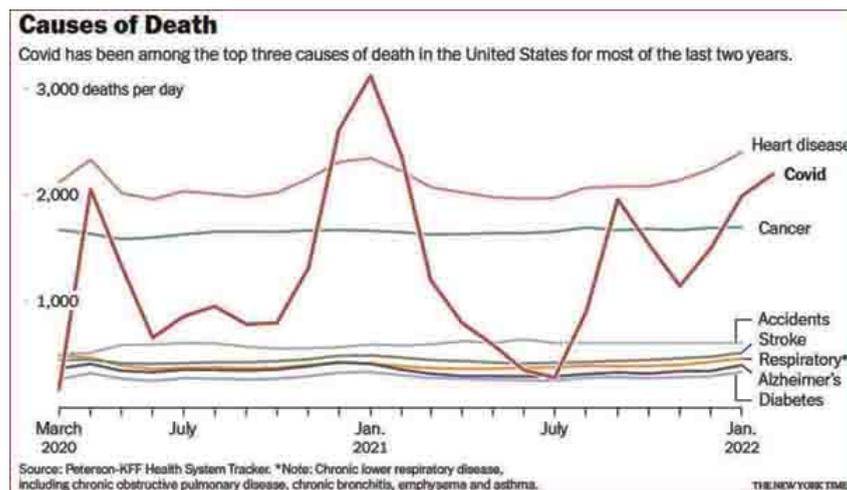
**Résultats :** Sur 247 patients inclus, 38 ont eu un diagnostic de maladie de Chagas retenu dont 8 en phase aiguë et 29 en phase chronique parmi lesquels 6 formes indéterminées, 20 formes

déterminées (18 atteintes cardiaques et 2 atteintes digestives) et 3 réactivations. La phase de la maladie n'était pas connue pour un patient. La majorité des cas retenus étaient nés au Brésil (45 %) et vivaient dans les communes de l'Ouest guyanais (42 %). Trois atteintes cardiaques aiguës compliquées ont été observées. En phase chronique, 14 patients présentaient une cardiomyopathie dilatée (37 %) dont 12 associées à des troubles du rythme ou de la conduction. Un traitement antiparasitaire a été administré à 21 patients (55 %). Un suivi au long cours n'a pas pu être réalisé pour 40 % des patients diagnostiqués. Parmi les 209 cas non retenus par les cliniciens, une autre pathologie infectieuse a été diagnostiquée chez 91 patients (43 %) dont un agent parasitaire autre que *T. cruzi* pour 46 d'entre eux. Une négativation spontanée des examens biologiques Chagas a été observée chez 60 patients sur 88 contrôles réalisés (68 %).

Conclusion : Le diagnostic de la maladie de Chagas reste complexe du fait de ses caractéristiques, du manque d'outils biologiques performants disponibles (notamment en phase chronique), de la difficulté d'accès aux soins pour une part importante de la population et de l'hétérogénéité des prises en charge en Guyane. Le renforcement des actions de prévention ciblant les populations à risque, l'actualisation des protocoles locaux adaptés au contexte guyanais, le déploiement de nouveaux outils de diagnostic et la consolidation des circuits de soins dédiés aux patients suspects ou diagnostiqués permettront d'améliorer la lutte contre la maladie de Chagas et ses conséquences.

## En un coup d'oeil

Aux Etats-Unis, le Covid-19 est l'une des trois principales causes de décès, ces deux dernières années, note le New York Times, dans une série d'articles cités par Eric Topol. Le chercheur souligne que si ses compatriotes avaient davantage adopté la vaccination, le Covid-19, qui tue encore 500 personnes par jour dans le pays, ne figurerait peut-être même pas parmi les dix premières causes de décès l'an dernier. Dans son bilan 2021, le Center for Diseases Control américain constate que le virus a causé 415 000 décès aux USA l'an dernier. Les pathologies cardiaques (693 000 décès) et les cancers (605 000) étaient les deux principales causes.



## Infos

### Utile pour votre exercice

#### ► Infirmiers, sages-femmes et pharmaciens autorisés à administrer de nouveaux vaccins

Une série de textes publiés samedi au Journal officiel étendent les compétences vaccinales des infirmiers, pharmaciens et sages-femmes. Jusqu'ici, ils ne pouvaient vacciner sans prescription que les personnes prioritaires dans le cadre de la campagne antigrippale. Désormais, ils peuvent vacciner sans prescription médicale préalable les personnes ciblées par les campagnes vaccinales contre 15 pathologies : la grippe saisonnière, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, les papillomavirus humains, les infections invasives à pneumocoque, les virus de l'hépatite A et l'hépatite B, les méningocoques de sérogroupes A, B, C, Y et W et contre la rage.

Les sages-femmes pouvaient vacciner, sans prescription préalable, les femmes, femmes enceintes et mère pendant les huit semaines suivant l'accouchement, ainsi que l'entourage du nourrisson selon le calendrier des vaccinations : rubéole, rougeole, oreillons, tétanos, diphtérie, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, papillomavirus et méningocoque C. Pour les femmes, la liste est élargie à la varicelle ; pour l'entourage, aux infections à *Haemophilus Influenzae B*. Elles peuvent également désormais prescrire et administrer à toutes les femmes les vaccins contre les

infections invasives à pneumocoque, l'hépatite A, la rage et les méningocoques A, B, Y et W. Elles sont également autorisées à vacciner toutes les femmes contre la grippe.

Les pharmaciens peuvent administrer les mêmes vaccins que les sages-femmes, mais avec une ordonnance préalable.

### Utile pour vos patients

#### ► Vitamine D : comment assurer un apport suffisant ?



L'intérêt de la vitamine D contre le Covid-19 fait l'objet de nombreuses publications et n'est pas complètement tranché. Une étude israélienne, [publiée sur PLOS One](#), montre que le déficit en vitamine pourrait être un facteur de risque de forme grave de la maladie. Les auteurs ne tranchent pas la question de la supplémentation et rappellent que d'autres facteurs de risques, telles les comorbidités, sont à prendre en compte.

De son côté, l'[Agence nationale de sécurité du médicament](#) rappelle que « la vitamine D joue un rôle essentiel dans la qualité du tissu osseux et musculaire ainsi que dans le renforcement de notre système immunitaire. Pourtant, la majorité des Français n'en consomme pas suffisamment. » Elle publie une page pour que chacun puisse veiller à un apport en vitamine D suffisant dans son organisme :

- L'exposition au soleil : 15 à 20 minutes suffisent à assurer à l'organisme un apport journalier suffisant en vitamine D ;
- La consommation d'aliments riches en vitamine D comme les poissons gras, les produits laitiers enrichis en vitamine D, le jaune d'œuf, le beurre et les margarines, les abats (notamment le foie), la viande (dans une moindre mesure)...

### Le message du jour

**RAPPEL de l'une de ces mesures essentielles :**



**AÉREZ** les pièces possédant une ouverture sur l'extérieur plusieurs fois dans la journée !

**PRENEZ SOINS DE VOUS, et des personnes qui vous entourent...**

[Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)